
POSTULAT

Le Groupe PLR souhaite déposer un postulat afin d'obtenir une position claire et formelle du Conseil Communal en relation à une éventuelle fusion de communes.

Depuis plusieurs années maintenant, nous pouvons constater que ces fusions sont devenues des thèmes courants et ont touché des communes avoisinantes. Le nombre de Communes a passé de plus de 160 à 126 actuellement, élément qui prouve la nécessité de fusionner.

Il nous semble clair que, à plus ou moins long terme, nous ne pourrions pas continuer à vivre seul. Il est important de développer des synergies et d'étudier les possibilités de fusions, tant avec les Communes qui se trouvent à l'est d'Ayent qu'avec la Commune avec qui nous partageons le barrage du Rawyl.

Afin de pouvoir prévoir l'avenir de notre Commune au mieux, nous demandons au Conseil général d'accepter ce postulat, afin que le Conseil Communal puisse se pencher concrètement sur la situation, réaliser une étude claire des points positifs et des points négatifs, tant au point de vue organisationnel qu'au point de vue financier et nous informer des suites envisageables.

Ayent, le 19 octobre 2017

Le Groupe PLR

Mario Gentinetta : _____

Cyril Vouardoux : _____

Armande Rochat : _____

Mélanie Follonier : _____

Postulat déposé lors de la séance plénière du Conseil général du 19 octobre 2017